

20, faubourg des Capucins
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 51 20
f +41 32 420 51 21
secr.ssa@jura.ch

Service de la santé publique – 20, faubourg des Capucins – 2800 Delémont

Aux partenaires concernés
selon la liste de diffusion

Delémont, le 28 janvier 2021

Votre dossier est traité par:

Mauro Mayer, t +41 32 420 51 26, mauro.mayer@jura.ch

Version 2021 de la liste de prestations favorisant l'ambulatoire (AVOS)

Madame, Monsieur,

Le Gouvernement jurassien a introduit le 1^{er} juillet 2018 une liste de prestations hospitalières pour lesquelles une prise en charge ambulatoire doit être privilégiée à une hospitalisation en stationnaire.

Une nouvelle version de la liste entrera en vigueur le 1^{er} février 2021. La liste AVOS 2021, comporte des modifications (suppression, ajout de codes) qui ont été répertoriées dans le fichier en annexe.

Pour rappel, la liste de prestations AVOS 2021 concerne tous les établissements hospitaliers, tant intra qu'extracantonaux. Pour ces prestations, le Canton ne participe pas au financement des hospitalisations pour les patients domiciliés dans le Jura.

Des prises en charge stationnaires peuvent être exceptionnellement financées par le Canton (55%), mais uniquement si une justification suffisante (voir la grille des critères d'exception) est fournie avant le traitement (exceptionnellement après en cas de complication) par l'établissement de prise en charge. En l'absence de justification ou en cas de justification insuffisante, le Canton ne participera pas au financement de cette hospitalisation.

La grille des critères d'exception 2021 n'a pas été modifiée et nous vous invitons à vous y référer pour justifier des éventuelles demandes de prise en charge en stationnaire.

Les différents documents (liste des prestations AVOS, grille des critères d'exception, procédures) se trouvent à l'adresse Internet suivante : <http://www.jura.ch/AVOS>.

Pour toute question concernant ce dossier, vous pouvez également contacter :

**Hospitalisations
intracantonales**

M. Mauro Mayer
Collaborateur scientifique
T +41 32 420 51 26
mauro.mayer@jura.ch

**Hospitalisations
extracantonales**

Mme Antonietta Petrillo
Collaboratrice administrative
T +41 32 420 51 28
antonietta.petrillo@jura.ch

Questions médicales

Dr Christian Lanz
Médecin cantonal
T +41 32 420 51 32
christian.lanz@jura.ch

Nous vous rendons attentif au fait que la liste AVOS cantonale couvre un périmètre plus large que la liste fédérale; la liste AVOS jurassienne continue de s'appliquer pour tous les patients domiciliés dans le Canton du Jura.

En restant à votre disposition sur ce dossier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.


Nicolas Pétremand
chef de Service




Sophie Chevrey-Schaller
adjoite au chef de Service

Annexe : Changelog des prestations AVOS 2021

- Liste de diffusion :**
- Hôpital du Jura
 - Principaux établissements hors canton concernés
 - SMCJ pour diffusion aux médecins
 - Assureurs : HSK, tarifsuisse, CSS
 - Conférence des directrices et directeurs de la santé (CDS)
 - Office fédéral de la santé publique